Envoyé en préfecture le 06/10/2026
Reçu en préfecture le 06/10/2026
Publié le 07 OCT. 2026
ID : 056-215600420-20260929-DEL2026_72-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2026

N°DC-2026-72

Conseillers en exercice : 19	Présents : 18	Votants : 19

Objet : Subvention exceptionnelle à l'association Vaincre la Mucoviscidose

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi vingt-cinq septembre deux mille vingt-six.
PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Daniel DURAND, Mme Mireille GUILBAUD, M. Gilles DRÉANO, Mme Sandrine OLLIC M. Sébastien OGRÉ, M. Lionel LE GALL, Mme Katy VERA, M. Christian BARBIER, Mme Isabelle LE BLAY, Mme Stéphanie BURBAN, M. Thierry QUERO, M. Sébastien CHENAIS, M. Sébastien BOURDAIS, Mme Catherine JAFFRÉ, Mme Stephanie LE BRUN, Mme Maud SIMONNOT, Mme Stérenn BONNET
POUVOIRS : M. Franck JOSSO donne pouvoir à M. Gilles DRÉANO

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LE BLAY

Depuis 40 ans, les Virades de l'Espoir, évènement national et solidaire, donnent à l'Association « Vaincre la Mucoviscidose » les moyens de poursuivre son combat contre la maladie : accélérer la recherche aujourd'hui pour guérir demain.

En 2026, les Virades de l'Espoir du Loc'h auront lieu le dimanche 27 septembre, à Grand-Champ, par Ti Kreiz Ker, et accueilleront les communes voisines engagées dans la lutte contre la mucoviscidose.

De nombreuses animations seront proposées tout au long de la matinée, de 08H00 à 14H00 ; des randonnées pédestres et cyclotouristes ; des animations et jeux pour enfants, des animations musicales.

Monsieur le Maire précise que la commune de COLPO est partenaire de cet évènement. Ainsi, il est proposé de verser la somme de 400€ à l'association.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **VERSE** une subvention exceptionnelle à l'Association Vaincre la Mucoviscidose d'un montant de 400€.
- **PREVOIT** les crédits à l'exercice budgétaire 2026, compte 65648.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

MAIRIE DE COLPO
56 (Morbihan)